

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 00, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard JUIN.

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN (à Mme PERLADE).

2024 – n°2-1 – Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion du CCAS de Le Bois Plage en Ré retrace les écritures comptables du Trésorier Municipal.

Le rapprochement avec le compte administratif ne fait pas apparaître de discordance. Ainsi, le compte administratif 2023 est en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du CCAS de Le Bois Plage en Ré présenté par le Trésorier Municipal ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Affiché le 18/04/2024

C.C.A.S
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS de Le Bois Plage en Ré,
Gérard JUIN.



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211700513 - 2024.04.04..... DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 17/04/2024

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JUIN Gérard, le Maire.

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN (à Me PERLADE).

2024 – n° 2-2 – Compte Administratif 2023

Le budget primitif a été voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Titres de recettes émis	58 366,38 €	
TOTAL RECETTES		58 366,38€
Dépenses émises	35 489,33 €	
TOTAL DÉPENSES		35 489,33 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de : 22 877.05€

Le budget 2023 ne présente pas de section d'investissement.

Détails des dépenses :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
 - ⇒ Sortie des Aînés :
2 sorties réalisés en 2023
Montant dépensé : 3679.15 €
 - ⇒ Repas des Aînés :
Réalisé le 11/12/2023 – 170 personnes présentes –
Coût : 9603.33 €
 - ⇒ Colis des Aînés :
Distribution réalisée en décembre 2023
Environ 300 colis composés de diverses gourmandises
sucrées et salées – produits locaux et artisanaux
Coût : 8340.65 € soit environ 27 € le colis
 - ⇒ Navettes de transports vers La Rochelle – Coût : 1410.08€
 - ⇒ Colis de Noël : coût 2056.79€

⇒ Soirée Beaujolais – Coût : 1730.62 €

⇒ Crêpes party :
Organisé le 23/02/2023 – Coût : 847.70 €

- Chapitre 65 – Opération Coupons Sports : 1560.00 €, soit 52 coupons sports
37 coupons saison 2022/2023
5 coupons saison 2021/2022
- Chapitre 65 – Secours et Aides financières : 6462.23 €

Détails des Recettes :

- Chapitre 70 –
Part des cessions des concessions de cimetière : 3069.38 €
Participations aux animations :
- Crêpes party : 608.00€
- Chapitre 74 – Subvention de la Commune : 51 399,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion : 3290.00€

Monsieur le Président se retire et quitte la séance pour le vote.
Le quorum est toujours atteint.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

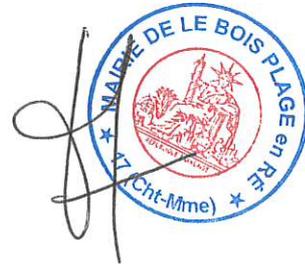
- Approuve le Compte Administratif 2023 du CCAS de Le Bois Plage en Ré qui présente les résultats énoncés précédemment ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024

Pour extrait certifié conforme,

La Vice- Présidente du CCAS de Le Bois Plage en Ré,
Dominique PERLADE.

CCAS
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211700513 – <i>21/04/2024</i> – <i>DEL</i> <i>DE</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>17/04/2024</i>

Affiché le 18/04/2024

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 00, le
Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de Monsieur Gérard JUIN.

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e) s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e) s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN (à Me PERLADE).

2024 – n° 2-3 – Affectation des résultats 2023

Le compte administratif du budget du CCAS fait apparaître les résultats
suivants :

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	Excédent/Déficit
Prévu	58 350,00 €	58 350,00 €	
Réalisé	35 489,33€	58 366,38 €	22 877,05 €
Excédent / Déficit reporté		3 950,60 €	
Résultat général			26 827, 65€

Résultat de Fonctionnement antérieur	3 950,60 €	
Excédent de clôture 2023	22 877, 05 €	
Excédent de Clôture de Fonctionnement	26 827,65 €	c/002

Il est proposé un report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023,
soit 26 828,05 € en report de Fonctionnement non affecté pour l'année
2024 (c/002).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des
membres présents :

- Approuve un report de l'excédent de fonctionnement de l'année
2023, soit 26 827, 65€ en report de fonctionnement non affecté
pour l'année 2024 (c/002) ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant
légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution
de la présente décision.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS de Le Bois Plage en Ré
Gérard JUIN.



C.C.A.S.
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)



Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGES EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 00, le
Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de Monsieur Gérard JUIN.

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN

A donné pouvoir : M. CHATIN (a donné pouvoir à Me
PERLADE).

2024 – n° 2- 4 – Budget Primitif 2024

Le projet de budget primitif qui est proposé pour l'année 2024 a été élaboré suivant la
consommation des crédits 2023 et correspondant aux projets portés par le CCAS pour 2024.

Il est rappelé que le Budget du CCAS ne contient pas de section d'investissement.

Dépenses de Fonctionnement :

Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023	BP 2024
60623	Alimentation	50,00 €	709,88 €	1 500,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	4 240,00 €	13,29 €	-
6064	Fournitures administratives		29,89 €	
6068	Autres matières diverses	1 500,00 €		
611	Contrat de presta. Service		4 115,46 €	6 900,00 €
6182	Documentation générale	-		
6228	Divers	400,00 €	1 869,98 €	2 000,00 €
6231	Annonces et insertion		408,10 €	600,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00 €	16 727,04 €	21 500,00 €
6234	Réception	19 200,00 €	€	€
6236	Catalogues et imprimés	- €		
6238	Divers	150,00 €	- €	5 427,00 €
6245	Transports de personnes		1 702,00 €	3 000,00 €
6247	Transports collectifs	4 000,00 €	1 410,08 €	1 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	100,00 €	73,00 €	73,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	46 240,00 €	27 058,72 €	42 500,00 €
65133	Secours d'urgence	5 000,00 €	- €	
65134	Aides	5 000,00 €	6 291,89 €	13 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	- €	- €	- €
65741	Ménages	1 700,00 €	810,00 €	
65748	Autres personnes de droit privé	- €	920,34 €	2 000,00 €
Chapitre 65	Charges à Gestion Courante	11 700,00 €	8 022,23 €	15 000,00 €
673	Titres annulés	410,00 €	408,38 €	500,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	410,00 €	408,38 €	500,00 €
Total Général des Dépenses Fonctionnement		58 350,00 €	35 489,00 €	58 000,00 €

Détail des besoins 2024 :

- Repas des Aînés et Animations 12 000,00 €
- Colis des Aînés 13 000,00 €
- Sorties des Aînés avec transport Bus, repas et entrées 6 000,00 €
- Forum des Séniors : Petit déjeuner d'accueil et déjeuner des exposants 2 000,00 €
- Navettes transports à La Rochelle 1 500,00 €
- Animations diverses
- (Thé dansant, crêpes party, soirée Beaujolais) 6 000,00 €
- Divers
- (Bons alimentaires, aides facultatives, bourse au permis) 17 000,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitre 002	Excédent de Fonctionnement Reporté	3 950,60 €		26 827,65 €
70311	Concessions et redevance funéraire	1 000,00 €	3 069,38 €	2 172,35 €
70878	Remb. de frais par d'autres redevables	950,40 €	608,00 €	1 000,00 €
Chapitre 70	Produits des Services	1 950,40 €	3 677,38 €	3 172,35 €
7474	Commune	51 399,00 €	51 399,00 €	26 000,00 €
7478	Autres organisme	- €	- €	- €
Chapitre 74	Dotations, Subventions, Participations	51 399,00 €	51 399,00 €	26 000,00 €
756	Libéralités reçues – Dons	1 050,00 €	- €	1 000,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	- €	3 290,00 €	1 000,00 €
Chapitre 75	Produits de gestion courante	1 050,00 €	3 290,00 €	2 000,00 €
Total Général des Recettes de Fonctionnement		58 350,00 €	58 366,38 €	58 000,00 €

Il est proposé un projet de budget primitif pour l'année 2024 équilibré à la somme de 58 000 € pour la Section de Fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif 2024 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

C.C.A.S
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)

Affiché le 18/04/2024

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS de Le Bois Plage en Ré,
Gérard JUIN.



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211700513 - <i>alokah: DEL</i>
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : <i>17/04/2024</i>

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard JUIN.

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN. (À Me PERLADE).

2024 – n°2–5 Nomenclature M57 - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 13 octobre 2022, le Conseil d'administration a voté le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

A cet effet, Monsieur le Président rappelle que la nomenclature M57 offre la possibilité de procéder à des virements de crédits, entre les chapitres ou les opérations d'une même section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Cette disposition, dénommée fongibilité des crédits, permet d'apporter plus de souplesse budgétaire et d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits, afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections du budget.

Monsieur le Président précise que pour chaque virement de crédits qui sera effectué, il sera tenu d'en informer l'assemblée délibérante, lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition a été accordée par le conseil d'administration au titre de l'exercice budgétaire 2023. Il convient néanmoins d'accorder cette possibilité pour chaque exercice budgétaire.

Il est proposé d'autoriser la fongibilité des crédits sur le budget 2024 dans la limite de 7,5 % des crédits des dépenses réelles de la section de fonctionnement, ce qui représente 4 350 € qui peuvent être mouvementés entre les chapitres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

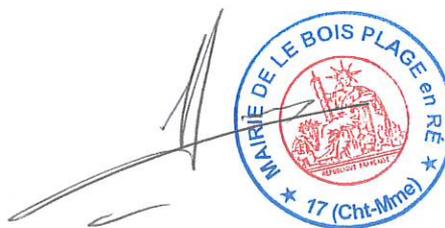
- Autorise M. le Président à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS de Le Bois Plage en Ré,
Gérard JUIN.

C.C.A.S
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)

Affiché le 18/04/2024

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211700513 - 211700513 DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17/04/2024



Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGES EN RÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril à 14 heures 00, la Commission Administrative, dûment convoquée, s'est réunie en Mairie, **sous la présidence de Madame Dominique PERLADE**. (Le Président a quitté la séance).

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER, DUPEUX, DURAND, LAVERGNE, PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN. (À Me PERLADE).

2024 – n°2- 6 – Aide règlement d'un loyer d'habitation

Le CCAS a reçu de l'assistante sociale une demande d'aide pour permettre à une administrée de régler un impayé de loyer d'habitation d'un montant de 549.07 €.

Dans l'attente de percevoir l'intégralité de sa retraite, sa situation financière ne lui permet pas régler cette somme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de participer à hauteur de 549.07 euros.
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plages en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS de Le Bois Plages
Dominique PERLADE.

CCAS
LE BOIS PLAGES EN RÉ (17580)



TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211700513 - 2024 04 04 - 1514
DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 11/04/2024

Affiché le
18/04/2024

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril à 14 heures 00, la Commission Administrative, dûment convoquée, s'est réunie en Mairie, **sous la présidence de Madame PERLADE Dominique**. (Le Président a quitté la séance).

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mes : BORDIER, BUAT, BOUHIER, DUPEUX, DURAND, LAVERGNE, PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. CHATIN.

A donné pouvoir : M. CHATIN. (À Me PERLADE).

2024 – n°2- 7 – Aide à l'acquisition d'un lave-linge

Le CCAS s'était engagé lors de sa précédente réunion en date du 18 janvier 2024 à proposer un lave-linge à un administré ne pouvant pas faire face à cette dépense.

L'association du Secours Catholique de Saint-Martin-de-Ré a fourni et livré un lave-linge d'une valeur de 60.00 € au demandeur au lendemain de la réunion et adressé au CCAS une note de frais correspondant à ce montant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de participer à hauteur de 60.00 euros.
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 04/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS de Le Bois Plage
Dominique PERLADE.

C.C.A.S
LE BOIS PLAGE EN RÉ (17580)

Affiché le 18/04/2024



TELETRANSNIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211700513 - *2024/04/04* - DE LA

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *17/04/2024*